



Chercher – Comprendre – Aimer

Toulouse, le 15/09/2016

Collège
Saint Thomas d'Aquin
40, Grande Rue Nazareth
31000 TOULOUSE

☎ +33 (0)5 61 52 65 45
☎ Fax +33 (0)5 61 52 75 53
✉ contact@saint-thomas-daquin.com
• www.saint-thomas-daquin.com



Journée d'intégration niveau 5°/4°

Chers parents,

Nous organisons une journée d'intégration pour tous les élèves de 5° et de 4°. Celle-ci se déroulera le **jeudi 22 septembre 2016**. Les élèves se rendront à **Cap Découverte** (81450 Le Garric, Tarn, à une heure de Toulouse).

Le prix de ce séjour est de **32 euros par élève**.

Il comprend l'accès au parc d'activités et le déplacement aller-retour en bus.

Le départ aura lieu le : 22 septembre à **8 h 30 (présence au collège à 8 h 20)**

Le retour est prévu entre **17 h 30 et 18 heures**.

Afin d'organiser au mieux cette sortie, nous vous demandons de remplir le coupon ci-joint pour le lundi 19 septembre, auquel vous joindrez un chèque d'un montant de 32 euros à l'ordre de : O.G.E.C. Saint Thomas d'Aquin avec, au dos, le nom-prénom-classe de votre enfant.

Sur la 2^{ème} page, vous trouverez les affaires à emmener, ainsi que certains points à respecter.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette proposition et vous adressons nos sincères salutations.

L'équipe pédagogique.

Laurent MAURY
Chef d'établissement

*Établissement Catholique
sous contrat d'association
avec l'État
sous Tutelle Dominicaine
du Saint Nom de Jésus*

Journée d'intégration - Niveaux 5°/4°

COUPON REPONSE (à rendre au professeur principal pour le lundi 19 septembre)
dans une enveloppe au nom de l'enfant avec le chèque
(au dos du chèque nom-prénom-classe-nom de l'activité).

Madame, Monsieur : _____

Représentant légal de : _____

Classe de : _____

Acceptons que notre fils, fille, participe à la journée d'intégration à Cap Découvertes du jeudi 22 septembre et joignons à ce bon d'inscription le chèque d'un montant de 32 € à l'ordre de : O.G.E.C. Saint Thomas d'Aquin.

A _____ le _____
Signature du responsable légal :

Renseignements médicaux particuliers (asthme, allergies, traitements médicaux...) :

.....

Affaires dont doit se munir l'élève :

- chaussures de sport fermées ;
- tenue adaptée aux activités sportives ;
- casquette ou vêtement de pluie selon la météo ;
- pique-nique pour le repas du midi et, éventuellement, un goûter.

Points à respecter :

Les élèves devront respecter le règlement intérieur de Saint Thomas d'Aquin. Tout élève ne respectant pas ce règlement sera sanctionné.

La vie en collectivité nécessite l'implication de chacun, nous espérons que vos enfants sauront faire preuve d'une attitude respectueuse envers les adultes et leurs camarades et qu'ils se montreront de bonne volonté durant les diverses activités et les temps en commun.